



CAP Constructeur en canalisations des Travaux Publics

Le métier

Le titulaire du CAP Constructeur en canalisations des travaux publics est un ouvrier qualifié qui exerce son métier au sein d'entreprises réalisant les $\frac{3}{4}$ de leur activité en travaux neufs et le reste en travaux d'entretien, de réhabilitation et de rénovation des réseaux et branchements.

Son activité consiste à réaliser et entretenir :

- ▶ des réseaux de canalisations pour l'adduction d'eau potable, la distribution d'eau industrielle et agricole (irrigation et pour la collecte d'eaux usées domestiques, industrielles et pluviales,
- ▶ des petits ouvrages maçonnés annexes à des réseaux,

- ▶ des réseaux drainants,

- ▶ des équipements hydrauliques : des stations de captage, de pompage et de relèvement, de stockage et traitement d'eau potable et des systèmes d'épuration des eaux.

Ses activités secondaires consistent à rénover des conduites, branchements, et par assimilation des travaux de pose de conduite, fourreaux, chambre de tirage, etc...pour le passage de conducteurs électriques, réseaux de télé - vidéocommunication, pour le transport du gaz...



L'accès à la formation

Après une troisième. Il faut avoir 15 ans au début du contrat d'apprentissage et être âgé(e) de moins de 26 ans

La durée

Deux ans. (13 semaines de formation par an)

Le rythme de l'alternance

2 semaines à l'UFA, 4 à 6 semaines en entreprise.

Poursuite d'études

BAC PRO Travaux Publics.

Informations pratiques

L'internat du lycée est ouvert du dimanche 20 heures au vendredi 12 heures.

Le lycée est fermé le samedi.

UFA du Lycée Professionnel des Travaux Publics

1409 rue d'Aire- BP 62 - 62 702 BRUAY LA BUISSIÈRE

Tel : 03 91 80 15 87 Fax : 03 21 62 27 19

Mail : ufa.travauxpublics@ac-lille.fr

Le champ d'intervention du CAP de Constructeur en canalisations des travaux publics comporte six activités principales :

- organisation du poste de travail sur chantier à partir des documents définissant l'ouvrage, en prenant en compte les particularités du chantier et les ouvrages existants et en préparant les outillages et les matériels ;
- mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité, ainsi que de la signalisation temporaire de chantier ;
- réalisation des terrassements et blindages ;
- réalisation des réseaux de canalisations d'eau potable et d'assainissement par système gravitaire ;
- réalisation des branchements aux réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- réalisation des ouvrages annexes.

Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :

le titulaire du CAP doit être capable :

- d'identifier l'environnement de son intervention dont les ouvrages existants ;
- de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;
- de mettre en œuvre les techniques et procédés de réalisation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement par système gravitaire et des branchements sur ces réseaux ;
- de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :

Le constructeur en canalisations des travaux publics est un ouvrier professionnel employé par des entreprises des travaux publics intervenant en travaux neufs et en travaux d'entretien, de réhabilitation et de rénovation des réseaux et branchements. Son intervention porte sur des réseaux de canalisations, des petits ouvrages maçonnés annexes aux réseaux, des réseaux drainants et des équipements hydrauliques.

Après un CAP de Constructeur en canalisations des travaux publics, il est possible d'envisager :

au niveau V des diplômes :

- un autre CAP en complément du premier,

au niveau IV des diplômes :

éventuellement,

- le Baccalauréat professionnel du même secteur : le bac pro Travaux publics.